

AVIS aux PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion d'autoriser l'emprunt d'espèce à hauteur de 10 % pour le fonds ALLIANZ ACTIONS EMERGENTES (FR0007492749).

Ces modifications entreront en vigueur le 16 juillet 2021. Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DICIs des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès à Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).